

Membres en exercice : 11

Présents : 10 : AUBREGAT Mireille, BERTRAND Christine, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Absents excusés : CRESPI André,

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

*La réunion du conseil se tient à nouveau dans la salle du conseil municipal, toutes précautions ont été prises afin de respecter les distanciations sociales*

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
------------------------	-----------------------------------

### **1 Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 03 novembre 2022.**

Le compte rendu est approuvé.

### **2 Budget / Travaux :**

a Point sur les travaux en cours

b Aménagement d'un espace-tri au Chemin du Château +Aménagement d'un espace de stationnement Rue du Bosso + Déplacement d'un poteau incendie Chemin des Embrassés : 12 500.00 € TTC (devis BS voirie) : approbation à l'unanimité de dépôt d'une demande de subvention à la Région et approbation d'engagement des travaux.

Aménagement de la voirie devant l'espace-tri du village : 20 500.00 € TTC (devis BS voirie) : refus à l'unanimité d'autant plus que la manœuvre peut s'effectuer depuis le parking de l'Esplanade – sous l'espace-tri.

Réfection du tableau « l'Annonciation » de Jean Daret : estimatif définitif : 28 183.00 € HT, financé à 80% (Région et DRAC) + 10% des fonds de concours de la CCPV. 22 mars : départ du tableau pour le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine PACA – restauration pendant environ 12 mois puis prêt au Musée Granet d'Aix en Pce puis retour Eglise St Martin : 2024.

c Abrogation à l'unanimité de la délibération 2008.01 sur la taxe sur les terrains devenus constructibles qui a été remplacée par une Taxe Locale d'Equipement à 5%.

### **3 Intercommunalité :**

a La Communauté de Communes a mis en place depuis plusieurs années l'attribution de fonds de concours pour chacune des communes membres. Le montant attribué pour 2022 à St Martin est de : 19 000.00 €. Les fonds de concours concernent uniquement des opérations d'investissement. Le Conseil approuve le montant alloué à la Commune.

b Le Conseil approuve à l'unanimité la Convention Territoriale Globale qui se décline en 6 axes, et 15 fiches actions sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026 et qui concerne : « *La petite enfance, l'Enfance, la Jeunesse, le soutien à la parentalité, l'Animation de la Vie Sociale, handicap prévention santé, l'Accès aux droits et inclusion numérique, la mise en réseau des acteurs* » avec un partenariat avec la CAF, la CPAM, la MSA et autorise Monsieur le Maire à la signer.

c Informations sur le PIDAF par Monsieur le Maire et la mise en conformité aux normes DFCI de la piste R17, compte tenu du fait que le SDIS l'a classée prioritaire dans le cadre de la lutte contre l'incendie de l'ensemble du massif. Travaux financés à 100% par la Région, le Département et la CCPV.

d Informations sur le projet du SIVOM des Pallières pour la mise en place d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement Intercommunal à compter de l'été 2023 (environ 6 semaines pour 20 à 25 enfants).

### **4 Personnel :**

a Création d'un Contrat à Durée Déterminée de 3 mois à compter du 02 mars 2023 à raison de 20h/hebdomadaire dans la filière technique.

## **5 Recensement de la population :**

a Résultats officiels à l'issue du recensement : 283 habitants permanents dont 02 n'ayant pas donné de réponse, soit : 281, à pondérer à la hausse avec les résidents secondaires.

## **6 Biens communaux :**

a Suite au départ annoncé de l'actuelle locataire, et suite aux travaux de rénovation thermique réalisés par la commune, proposition de nouveau loyer : 600 €/mois à la charge du locataire : approuvé à l'unanimité. Proposition de laisser la gestion locative à Square Habitat : approuvé à l'unanimité.

b Demande d'une administrée pour une future location au quartier Fontette/les Embrassés quand des logements communaux y seront créés : le conseil prend acte.

c Une propriétaire a proposé de vendre à la commune les parcelles G 118 (163m<sup>2</sup>) G 133 (129 m<sup>2</sup>) et G 113 (1 080m<sup>2</sup>) pour un total de : 600.00 €. Le conseil accepte à l'unanimité. L'acte sera passé en la forme administrative : Monsieur le Maire faisant office de « notaire » et un adjoint signant l'acte pour la commune.

## **7 Questions diverses :**

a Var THD, gestionnaire a déposé deux déclarations préalables concernant l'installation des boîtiers pour la fibre dans le centre ancien du village, les dossiers sont à l'instruction en attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

b Afin de répondre aux nouvelles normes de sécurité incendie, un poteau doit être mis en conformité au Quartier Mandine/Ferrage. Le coût prévisionnel est de 5 000.00 €, en attente d'un devis plus précis d'Aqualter.

c Dans le cadre des « Chantiers Jeunes » de la CCPV, les travaux suivants ont été effectués : Réhabilitation du Sentier des écoliers et du Jardin St Bernard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.